

Par délibérations et à l'unanimité, le Conseil :

approuve la décision modificative budgétaire n° 5 du budget communal consistant à annuler un titre de recette de 65.000 € auprès de la SCI les Chalets du Thabor pour non réalisation de places de stationnement.

Approuve la décision modificative budgétaire n°3 au budget de la RMVF permettant d'ajouter des crédits au programme d'enneigement artificiel en dépenses et d'intégrer la subvention complémentaire du Département en recette (+170.000 €).

Autorise M. le Maire es qualité à signer avec le SDIS l'avenant n° 2 à la convention relative au réajustement du financement du futur Centre Principal de Secours dans le Parc d'Activités des Terres Blanches.

Autorise le Maire es qualité en endosser un chèque de l'assurance SMACL dans le cadre d'un sinistre de véhicule (remplacement du pare-brise)

Décide le remboursement par les locataires communaux de la Taxe d'ordures ménagères payée par la Commune.

V - PERSONNEL COMMUNAL

Par délibérations et à l'unanimité

propose la transformation du poste à temps non complet (80%) d'Adjoint Territorial du Patrimoine en Assistant Territorial Qualifié de Conservation du Patrimoine pour l'employée de la Bibliothèque Municipale, cette transformation faisant suite à la réussite d'un concours prendra effet au 1er décembre 2008.

VI - AFFAIRES DIVERSES

Par délibérations et à l'unanimité, le Conseil :

décide d'attribuer par lot pour une période de 48 mois les assurances communales suite à un appel d'offres avec procédure adaptée aux compagnies suivantes :

Lot n° 1 – Dommages aux biens et risques annexes : SMACL

Lot n° 2 – Responsabilité Civile et Risques annexes : SMACL

Lot n° 3 - Assurance Flotte Automobile : GROUPAMA/RAA

Lot n° 4 - Assurance protection juridique des agents et des élus : SARRE MOSELLE/PROTEXIA.

Autorise M. le Maire à signer une convention avec le Département : SAVOIE BIBLIO pour des prêts de livres.

Sollicite du Conseil Général de la Savoie une aide pour la commercialisation des coupes de bois parcelles n° 17 et 18.

Puis, à l'unanimité moins un refus de prendre part au vote :

Approuve la reconnaissance d'achèvement et de réception des travaux avec L.T.F. pour la remise en état de la décharge de St-Gobain et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'émission d'un titre de recette de 450.000 € à l'encontre de L.T.F. pour la régularisation des volumes déposés.

Enfin, à l'unanimité :

Décide l'extension des compétences de la régie de recette communale relative aux transports scolaires afin de pouvoir procéder à la revente de tickets aux personnes empruntant ces circuits.

Modane, le 4 décembre 2008

Le Maire,

J.Claude RAFFIN.

